

CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative.
Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des
autorités académiques, chaque jury est souverain.**

CORRIGÉ

ECONOMIE APPLIQUEE A L'ASSURANCE

SUJET N° 2

La notion d'entreprise recouvre des structures très diverses.

Les classifications traditionnelles mettent l'accent sur des critères juridiques et économiques.

I. Les critères juridiques

- 1) la nationalité
- 2) la propriété : entreprises publiques / entreprises privées
- 3) entreprises individuelles et sociétaires (sociétés de personnes et sociétés de capitaux)

II. Les critères économiques

- 1) taille liée à l'effectif : TPE, PME, grandes entreprises
- 2) le domaine d'activité : secteurs, branches
- 3) dimension économique : CA, VA, résultat, capitaux engagés

Si les classifications juridiques permettent d'analyser la répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise, les classifications économiques permettent d'établir des comparaisons entre les entreprises.

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**
CORRIGÉ

Code Spécialité :

Durée :
20 mn +
20 mn

Session
2005

Épreuve : E6 – Économie appliquée à l'assurance (orale)

N° sujet : 05-1652

Coefficient:

Folio
1 / 1